



Inscription 2020 - 2021

Nom : _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Nom/prénom de la mère et du père : _____

Professions des parents : _____

Adresse : _____

NPA localité : _____

Téléphone privé : _____ Téléphone en cas d'urgence : _____

Portable maman : _____ Portable papa : _____

Adresse email : _____

Assurance maladie : _____ Assurance RC : _____

Médecin traitant : _____ Téléphone médecin : _____

Allergies (si oui lesquelles ?) : _____

Autres observations à signaler : _____

Jours et horaires souhaités :

Lundi matin 07h15-11h45 (déjeuner inclus) 08h15-11h45

Mardi matin 07h15-11h45 (déjeuner inclus) 08h15-11h45

Mercredi matin 07h15-11h45 (déjeuner inclus) 08h15-11h45

Jeudi matin 08h15-11h45

Vendredi matin 08h15-11h45

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint, des conditions et des tarifs.

Lieu et date :

Signature des parents :

Règlement



Présentation

Le jardin d'enfants Cric-Crac est une structure privée au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par l'OAJE. Cette autorisation définit la capacité d'accueil maximale de Cric-Crac qui est de 15 enfants.

Admission

La fréquentation de Cric-Crac est ouverte aux enfants âgés de 30 mois à 5 ans.

Horaires et tarifs

	1 matinée	2 matinées	3 matinées	4 matinées	5 matinées
07h15 - 11h45	170.-	340.-	495.-	-	-
08h15 - 11h45	130.-	260.-	375.-	500.-	625.-

Les tarifs indiqués sont mensuels et en francs suisses. Nous nous réservons le droit de les réviser chaque année.

Heures d'arrivées

Nous pratiquons l'accueil libre durant les tranches horaire suivantes :

Arrivée : entre 7h15 et 7h30 et entre 8h15 et 9h00 / Départ : Aux heures prévues.

Pour les fratries, un rabais de 10% est accordé pour le deuxième enfant.

Un déjeuner (inclus dans le prix) est proposé aux enfants inscrits dès 07h15.

Écolage

L'écolage mensuel est payable d'avance au plus tard le 30 de chaque mois. Le paiement est obligatoire pour l'année entière à savoir de septembre 2020 à juin 2021 (10 mois). Les jours d'absence de l'enfant ainsi que les vacances ne peuvent pas être déduits de l'écolage.

L'inscription de l'enfant n'est effective qu'une fois le formulaire d'inscription complété et signé. Les frais de dossier uniques de CHF 50.— par enfant et par cycle sont à payer avant la rentrée.

Démission

En cas de démission anticipée, le délai de résiliation est fixé à 2 mois et doit être annoncé par courrier ou par courriel aux adresses indiquées. En cas de démission anticipée même si l'enfant ne fréquente plus le jardin d'enfants, les 2 mois d'écolage restent dus.

Retard de paiement et non-paiement

En cas de non-paiement aux échéances prévues, un premier rappel informel sera envoyé par courriel. En cas de non-paiement dans les 10 jours suivants, un rappel par courrier majoré de CHF 20.- de frais sera envoyé. Si l'écolage devait rester impayé au délai fixé par le rappel, une sommation avant poursuite majorée de CHF 40.- sera envoyée. Dès l'envoi de la sommation, Cric-Crac se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, de ne plus accueillir l'enfant et de facturer les 2 mois suivants au même titre qu'une démission volontaire.

Fermetures annuelles

Cric-Crac est fermé pendant les vacances scolaires vaudoises et les jours fériés.

Santé

Le jardin d'enfants Cric-Crac prend toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour prévenir la propagation de maladies contagieuses. Nous pouvons être amenés à refuser un enfant malade à son arrivée.

Lorsqu'un enfant est malade, l'équipe éducative contacte les parents pour qu'ils viennent le chercher dans les meilleurs délais. En cas d'urgence ou d'impossibilité à atteindre les parents, ceux-ci délèguent à l'équipe éducative la responsabilité de faire appel au pédiatre ou aux services d'urgence si nécessaire. Les parents acceptent que les frais engagés le cas échéant, (par exemple une ambulance) soient à leur charge.

Aspects pratiques

Les parents fournissent des vêtements de rechange ainsi qu'une paire de pantoufles pour l'intérieur. Les affaires de l'enfant sont marquées de son prénom.

Les parents dont les enfants ne sont pas encore propres sont priés d'amener des couches de réserve.

L'enfant est équipé de manière à supporter la météo du jour pour être à l'aise en cas de sortie. Une collation est proposée aux enfants chaque matin, il n'est donc pas souhaitable que l'enfant amène son goûter.

En dehors des parents, toute autre personne qui vient récupérer un enfant doit être signalée à l'équipe éducative.

En cas d'absence, il est obligatoire d'avertir la responsable au plus tard avant l'ouverture le matin-même.

Il est recommandé aux parents d'avoir une assurance responsabilité civile.

Droits à l'image

Des photos des enfants sont prises lors des activités de Cric-Crac. Elles sont susceptibles d'être utilisées pour bricoler, d'être affichées dans nos locaux ou encore diffusées lors de nos fêtes annuelles. En cas de désaccord, les parents ont la possibilité d'en informer la direction de Cric-Crac qui tiendra compte de leur souhait. Il est prévu qu'aucune photo d'enfant ne figure sur le site et la page Facebook de Cric-Crac.



Liste des prix Cric-Crac 2020 - 2021

Matinée no1

07h15 à 11h45 (4,5 heures) déjeuner inclus

1 matinée par semaine :	CHF 170.00 par mois
2 matinées par semaine :	CHF 340.00 par mois
3 matinées par semaine :	CHF 495.00 par mois

Matinée no2

08H15 à 11h45 (3.5 heures)

1 matinée par semaine :	CHF 130.00 par mois
2 matinées par semaine :	CHF 260.00 par mois
3 matinées par semaine :	CHF 375.00 par mois
4 matinées par semaine :	CHF 500.00 par mois
5 matinées par semaine :	CHF 625.00 par mois

Frais d'inscription : CHF 50.00 (payable une fois par cycle et par enfant)

Rabais pour fratries : 10% de rabais sur les tarifs affichés pour le 2^{ème} enfant

Coordonnées bancaires :

Banque Cantonale Vaudoise

1040 Echallens

Titulaire du compte : Sibylle Progin

IBAN : CH76 00767 000R 5342 6477